

Présentation du pass Culture

Février 2023

Un dispositif gouvernemental en 2 volets :

Volet individuel

Le pass Culture est une application gratuite et géolocalisée, destinée à favoriser l'accès aux arts et à la culture aux jeunes de 15 à 18 ans, et encourager et diversifier leurs pratiques culturelles et artistiques.

- De 15 à 17 ans, les jeunes bénéficient d'un montant individuel

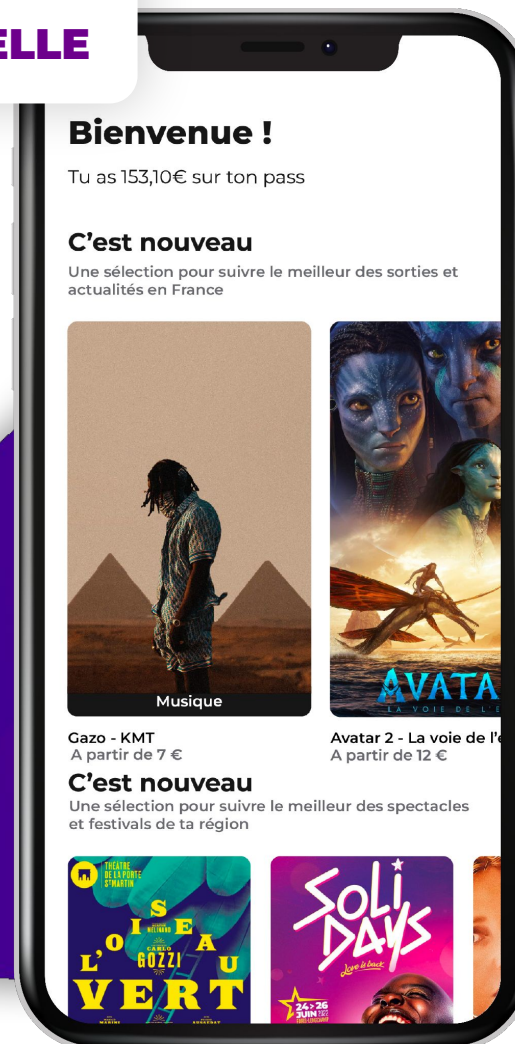
 **15 ans**
20 €

 **16 ans**
30 €

 **17 ans**
30 €

- A partir de 18 ans, chaque jeune dispose de **300 euros** supplémentaires valables deux ans pour approfondir ou s'initier à une pratique artistique, profiter des lieux culturels (cinéma, théâtre, salles de spectacles, musées, etc.) en vivant de nouvelles expériences.

LA PART INDIVIDUELLE



Un dispositif en 2 volets :

Volet collectif

En partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, , le ministère de l'agriculture, le ministère des armées et le ministère de la mer, le pass Culture permet également aux groupes scolaires, de la 4^{ème} à la Terminale (dès la 6^{ème} à partir de septembre 2023) de chaque collège et lycée du territoire, de financer des **activités d'éducation artistique et culturelle** effectuées en groupe et encadrées par des professeurs.

Un **crédit virtuel global** est attribué annuellement à l'établissement scolaire sur la base de ses effectifs.

 4^e et 3^e	 2nde /CAP	 1^{re} et T^{ale}
25 € par élève	30 € par élève	20 € par élève

Domaines éligibles :

Les musées, le patrimoine, les centres de mémoire, la photographie, le spectacle vivant, la danse, le cinéma, les métiers d'art, la gastronomie, les arts numériques, les arts visuels.

LA PART COLLECTIVE



La richesse de l'offre culturelle sur le pass



Places et abonnements

de spectacle vivant, de cinéma, de concert, de médiathèque, de festivals...



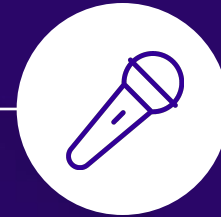
Biens culturels

livres, BD, DVD, CD, disques vinyles, instruments de musique...



Services numériques

ebooks, abonnements à la presse en ligne, **jeux vidéo** **musique en ligne et SVOD***



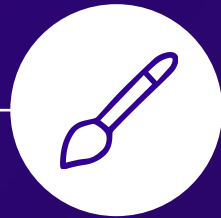
Rencontres

avec les artistes, conférences, dédicaces, répétitions de spectacles, découverte des métiers...



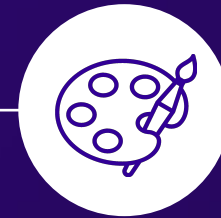
Visites

de musées, de lieux historiques, de centres d'art...



Cours et ateliers

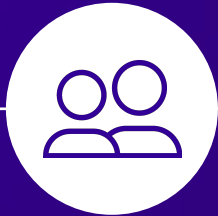
de danse, de théâtre, de musique, de chant, de dessin...



Matériel beaux arts

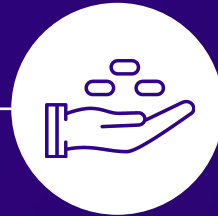
calligraphie, dessin, peinture, street art...

... plébiscité par les jeunes et les acteurs culturels



2.8 millions

de jeunes inscrits actifs à ce
jour dont plus de
1M de moins de 18 ans



70%

des jeunes de 18 ans
en France qui bénéficient
du pass



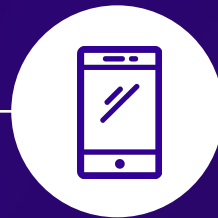
12 000

partenaires
culturels



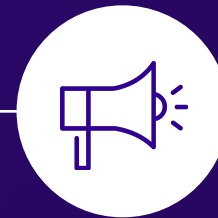
18 millions

de réservations
validées



Dans le top

des applications Apple Store
et Android.



70 millions

d' offres créées

L'utilisation du pass Culture aujourd'hui

Les propositions culturelles les plus réservées sur le pass Culture :

(en % des dépenses)



Livres

53%



Cinéma

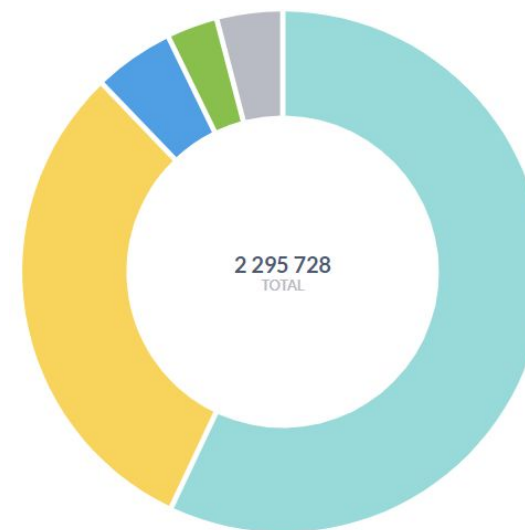
16%



Instruments

10%

Profil des bénéficiaires :



● Lycéen	57,56%
● Etudiant	30,95%
● Apprenti, Alternant, Volontaire en service civique r...	4,75%
● Collégien	2,90%
● Autre	3,84%

Comment s'inscrire ?

résumé

Pour les jeunes de 15 à 17 ans scolarisés

(établissements de l'Educ. Nat.)

Sur l'application avec les identifiants Educonnect

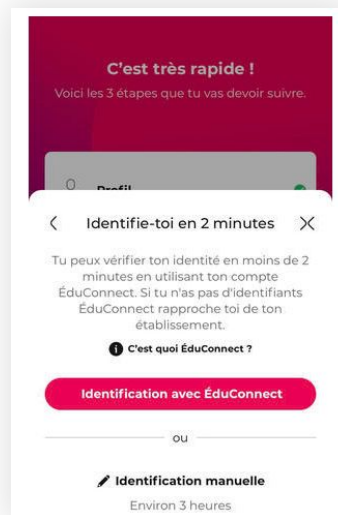


Si le jeune ne dispose pas de ses identifiants Educonnect, il doit les demander à son établissement scolaire

Pour les jeunes de 15 à 18 ans non scolarisés

(ou autres établissements, CFA, privé, instituts spécialisés etc...)

Sur l'application avec une identification manuelle



- Se munir d'une pièce d'identité (CNI, passeport)
- Un smartphone sera nécessaire pour filmer son document et son visage

Pour les jeunes étrangers non scolarisés

Via la plateforme Démarches Simplifiées

- Se créer un compte sur l'application pass Culture
- Déposer un dossier d'inscription avec la même adresse mail sur la plateforme *Démarches Simplifiées*
- Il sera demandé de fournir un titre de séjour, une justification de résidence en France depuis au moins un an
- Les justificatifs de résidence acceptés : justificatif de domicile au nom du jeune, attestation d'hébergement chez un tiers, attestation d'un centre d'hébergement

Merci et à bientôt sur l'app !